

1025 rue Henri Becquerel Parc Club du Millénaire, Bât. 27 34000 MONTPELLIER

N° organisme: 91 34 0570434

Nous contacter: 04 67 13 45 45 www.ait.fr contact@ait.fr

Référence	5-CGF-FECO
Durée	2 jours (14 heures)
Éligible CPF	NON
Mise à jour	27/11/2023

Établir la liasse fiscale (fiscalité d'entreprise)



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquisition ou renforcement des notions fiscales relatives aux entreprises entrant dans le champ des impôts commerciaux



PUBLIC CONCERNE

Collaborateur de service comptabilité et financier ou tout personnel ayant des connaissances juridiques et comptables Les décideurs d'entreprises





PREREQUIS

Pas de prérequis spécifiques



MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.



MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Attestation de stage à chaque apprenant,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles



MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée à minima d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc et/ou paperboard.

Pour les formations nécessitant un ordinateur, un PC est mis à disposition de chaque participant.



MOYENS TECHNIQUES EN DISTANCIEL

A l'aide d'un logiciel (Teams, Zoom...), d'un micro et éventuellement d'une caméra les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.

Sessions organisées en inter comme en intra entreprise.

L'accès à l'environnement d'apprentissage ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est

Pour toute question avant et pendant le parcours, assistance technique à disposition au 04 67 13 45 45.



ORGANISATION

Délai d'accès : 5 jours ouvrés (délai variable en fonction du financeur)

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



ACCESSIBILITE

Les personnes en situation d'handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pour tout renseignement, notre référent handicap reste à votre disposition: mteyssedou@ait.fr



PROFIL FORMATEUR

Nos formateur sont des experts dans leurs domaines d'intervention

Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.



CERTIFICATION POSSIBLE

Aucune

Établir la liasse fiscale (fiscalité d'entreprise)	
DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE Les principes comptables Les écritures de fin d'exercice	
Du resultat comptable au resultat fiscal □ Divergences entre comptabilité et fiscalité □ Les réintégrations fiscales □ Les déductions fiscales	
DETERMINATION DE L'IS □ Calcul de l'Impôt Société □ Gestion des déficits □ Imputation des crédits d'impôts	
ELABORATION DES ETATS DE NATURE COMPTABLE Le bilan (2050 et 2051) Le compte de résultat (2052 et 2053) Les immobilisations, les amortissements (2054 et 2055) Les provisions (2056) L'état des échéances des créances et des dettes (2057) Le tableau des écarts de réévaluation (2054 bis)	
ELABORATION DES ETATS DE NATURE FISCALE La détermination du résultat fiscal (2058A) La gestion fiscale des déficits et provisions non déductibles (2058B) Le tableau d'affectation et renseignements divers (2058C) La détermination, l'affectation et le suivi des plus ou moins-values (2059A et 2059D)	
LA DECLARATION 2065	